



QUALIFICATIONS DÉPARTEMENTALES TOUR POUSETS Individuel « Challenge Thomas LEVET » Règlement 2026

Phase qualificative organisée par le CDG75 et le CDG92

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. PRÉSENTATION DU CHALLENGE

Cette compétition est ouverte aux U10 garçons et filles. (Né en 2016 ou après)

À partir de l'édition 2026, l'organisation évolue et reposera sur plusieurs étapes organisées par les comités départementaux, suivie d'une finale de Ligue :

1. **Circuit départemental** : Deux épreuves minimum qualificatives par zone départementale (réservées aux joueurs licenciés U10 dans les clubs du/des comité(s) organisateur(s))
2. **Circuit OPEN** : Une épreuve OPEN organisée par chaque zone départementale (ouverte à l'ensemble des licenciés U10 d'Ile-de-France)
3. Ces 2 circuits qualifieront des jeunes pour la **finale régionale** du Tour Pousets Individuel organisée par la Ligue Paris Ile-de-France

2. CALENDRIER DE JEU

	Tour 1	Tour 2	Épreuve OPEN
Zone départementale 75/92	01 Avril 2026	20 Mai 2026	06 Mai 2026
Date de clôture des inscriptions	17 Mars 2026	05 Mai 2026	21 Avril 2026
Lieu	Golf du Haras Lupin	Golf de Rueil Malmaison	Golf de Paris

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ouverte aux filles et aux garçons dont l'**index est inférieur ou égal à 50,0** à la date limite d'inscription de sa première étape qualificative. Cependant, un joueur ayant joué une première épreuve, reste éligible jusqu'à la finale quel que soit l'évolution de son index (même si celui-ci repasse au-dessus de 50,0).
- Le nombre de jeunes pouvant participer à une épreuve de qualification sera limité à 60. **Un minimum de 9 places** sera réservé aux filles sur chaque épreuve. Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de joueurs pour chaque étape et d'attribuer des wild cards.
- En cas d'un trop grand nombre d'inscrits, la sélection des joueurs retenus sera faite dans l'ordre de leur rang (calculé sur minimum 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en Stroke Play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis dans l'ordre des index à la clôture des inscriptions.
- Le joueur doit être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours, **licencié au sein d'un club du comité départemental de Paris ou des Hauts-de-Seine pour les 2 étapes départementales hors open**.
- L'épreuve OPEN est-elle accessible à l'ensemble des licenciés Paris Ile-de-France.
- Un joueur pourra participer à chacune des 2 épreuves qualificatives des départements, ainsi qu'aux 5 épreuves OPEN dans les limites de places.
- A jour du questionnaire de santé (ou certificat médical).



2. ENGAGEMENTS

Épreuves départementales (Hors OPEN) :

- Les joueurs devront s'inscrire directement auprès du comité départemental de golf de Paris ou des Hauts-de-Seine avec règlement en ligne des droits de jeu.
- **Le droit d'inscription est fixé à 10 €** par joueur et par tour.
- Les inscriptions se feront sur le site du comité départemental de golf de Paris : <https://www.cdgolf75.com/> ou des Hauts-de-Seine : <https://www.cdgolf92.com/> au plus tard le : voir le calendrier Page 1.
- **En cas de forfait après la publication des départs, les droits d'inscription restent dûs.**

Épreuve OPEN :

- Les joueurs devront s'inscrire directement sur le site internet de la Ligue Paris Île-de-France avec règlement en ligne des droits de jeu.
- **Le droit d'inscription est fixé à 10 €** par joueur et par tour.
- Les inscriptions se feront sur le site de la Ligue Paris Île-de-France : www.lgpidf.com au plus tard : voir le calendrier.
- **En cas de forfait après la publication des départs, les droits d'inscription restent dûs.**

3. FORME DE JEU

3.1. FORMULE :

Individuel Score maximum (9 coups par trou).

Le vainqueur du tour est le joueur qui aura le score le plus bas sur 9 trous.

Chaque épreuve qualificative donne lieu à un classement pour lequel est attribué un certain nombre de points (cf. § CLASSEMENT).

3.2. SÉRIES :

- 1 série Filles.
- 1 série Garçons.

3.3. DÉPARTS :

Du trou n°1 à partir de 13 h 30.

Épreuves départementales (Hors OPEN) : Les heures de départ seront consultables sur les sites des comités départementaux de Golf de Paris (www.cdgolf75.com) et des Hauts-de-Seine (www.cdgolf92.com) ainsi que sur l'espace FFGOLF au plus tard 48 h avant l'épreuve.

Épreuve OPEN : Les heures de départ seront consultables sur www.lgpidf.com ainsi que sur le site des deux comités départementaux et l'espace FFGOLF au plus tard 48 h avant l'épreuve.

4. REPÈRES DE DÉPARTS

Parcours de 9 trous, avec des distances adaptées à l'âge des participants.

5. INFORMATIONS

5.1. CADETS :

Les cadets ne sont pas autorisés, les enfants devant être **autonomes**.

5.2. ACCOMPAGNEURS :

Les accompagnateurs, quels qu'ils soient, parents, grands-parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc... devront impérativement se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.



5.3. SUIVEURS DE PARTIES :

Les parties pourront être accompagnées par des suiveurs de parties accrédités par les Comités.
Si des parents ou des accompagnateurs veulent être suiveur de partie (partie autre que celle de leur joueur/enfant), merci de se manifester auprès d'un des comités départementaux.

5.4. INSTRUMENT DE MESURE :

Les dispositifs électroniques de mesure de distance ne sont pas autorisés sur l'épreuve.

5.5. DROIT À L'IMAGE :

Sauf avis contraire stipulé par écrit et envoyé par courriel au comité départemental de golf de Paris ou des Hauts-de-Seine, tous participants aux épreuves du comité ainsi que leurs encadrements (famille, coaches, responsables de club) autorisent la captation et la diffusion de photos et vidéos sur les supports de communication des deux comités départementaux ainsi que sur ceux de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France et du club d'accueil de la compétition.

6. CLASSEMENT

6.1. ATTRIBUTION DES POINTS :

Epreuves départementales et OPEN

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	195	21 ^e	25
2 ^e	155	22 ^e	23
3 ^e	125	23 ^e	21
4 ^e	105	24 ^e	19
5 ^e	95	25 ^e	17
6 ^e	85	26 ^e	15
7 ^e	80	27 ^e	14
8 ^e	75	28 ^e	13
9 ^e	70	29 ^e	12
10 ^e	65	30 ^e	11
11 ^e	60	31 ^e	10
12 ^e	56	32 ^e	9
13 ^e	52	33 ^e	8
14 ^e	48	34 ^e	7
15 ^e	44	35 ^e	6
16 ^e	40	36 ^e	5
17 ^e	37	37 ^e	4
18 ^e	34	38 ^e	3
19 ^e	31	39 ^e	2
20 ^e	28	40 ^e et plus	1

Si des joueurs sont à égalité, les points seront partagés.

Exemple : 3 joueurs sont 3^e ex aequo : 3^e 125 points ; 4^e 105 points ; 5^e 95 points $(125+105+95) / 3 = 108,33$ points. Les joueurs à égalité auront donc chacun 108,33 points.



6.2. CLASSEMENT FINAL DES QUALIFICATIONS :

- **Les 2 meilleurs U10 Garçon et la meilleure U10 Fille au cumul des points des deux épreuves départementales hors OPEN seront qualifiés pour la Finale régionale.**
- En cas d'égalité pour l'une des places qualificatives, les joueurs/joueuses seront départagés sur le moins bon résultat en points. Si une égalité persiste, le départage du logiciel RMS 9 sera utilisé sur les scores du 2^e tour (un joueur qui n'aurait participé qu'à 1 seul tour de qualification sera considéré comme ayant le plus mauvais score par rapport à tous les autres).
- L'épreuve OPEN permettra quant à elle de marquer des points pour le classement regroupant les 5 épreuves OPEN qui définira le reste des qualifiés pour la Finale régionale, basé sur le cumul des 3 meilleures performances en termes de points obtenus.
- **Si un joueur qualifié via les 2 épreuves départementales est également qualifié via les épreuves OPEN, le joueur suivant au classement des 2 épreuves départementales sera qualifié.**

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le **Comité de l'épreuve** est composé de :

- 1 représentant du Club.
- 1 représentant du Comité Départemental de Paris et/ou des Hauts-de-Seine
- (1 arbitre)

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.